



MAIRIE DE SAINT VERAND



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUILLET 2019 A 19 H 00

Présents (excusés): Mrs et Mmes Gérard CHARDON, André PROUST, Martine VIVIER-MERLE, Thérèse CHAVAND, Agathe BUTSTRAEN, Jean-Jacques CORBIGNOT, Jean-Luc DUFOUR, Laurent LEVRON, Amandine LOZANO, Joël MORAND, Laurence PRADEL, Guillaume THIOLAIRON, Christelle VALLET
Pouvoirs: Jean-Jacques CORBIGNOT à, André PROUST, Amandine LOZANO à Thérèse CHAVAND, Guillaume THIOLAIRON à Martine VIVIER-MERLE.
Secrétaire de séance: Laurence PRADEL

Gérard CHARDON ouvre la séance à 19 h 00 en salle du conseil municipal.

Le compte-rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité après les rectifications suivantes :

- concernant la cantine, les repas doivent être réservés le jeudi avant 10h et non 8h pour la semaine suivante.
- concernant la tarification de la cantine, il est précisé que le tarif extérieur s'applique si les 2 parents n'habitent pas la commune.
- forum des associations : la réunion de préparation aura lieu le vendredi 6 septembre au lieu du 8/09.

Plusieurs erreurs se sont glissées dans le Petit Véranais :

- quelques numéros de téléphones notamment celui de l'entreprise GIRERD qui est le 04 74 71 41 90.
- tarifs restaurant scolaire : il est indiqué « 2018-2019 » alors qu'il s'agit de l'année scolaire « 2019-2020 ».
- la nouvelle responsable de la micro-crèche est Nathalie HOARAU : 07 85 57 37 45.
- l'ADMR n'est plus à Ternand mais au Bois d'Oingt – Adresse : 88 Chemin de la Font-Perou - 69620 Val d'Oingt – Tél : 04 74 71 89 75

1) URBANISME

- PC 18 00004 M1 : extension de la salle des fêtes : modification relative à la défense incendie. En cours d'instruction. Avis SDMIS 7/08/2019
- PC 19 00005 : MOISSET Grégory et Aurore : changement de destination pour création d'un logement de 100 m². 952 route du Beaujolais. Demande de pièces complémentaires.
- PC 19 00006 : FANTON Guillaume et RIBOUD Samantha : extension d'un bâti. 160 chemin du Pinay. Demande de pièces complémentaires.
- DP 19 00014 : COGNARD Marie : Abri de jardin. 139 route du Beaujolais. Accordée.
- DP 19 00015 : POUTIGNAT Dominique : Ravalement de façade. 155 chemin d'Aucherand. Accordée.
- DP 19 00017 : BOFFET Julien et BOSSELUT Sylvaine. Modification d'une annexe pour changement de destination. Route de Vergus. En cours d'instruction.
- DP 19 000 18 : CHATELARD Bruno et Patricia : construction d'un chalet en bois. 820 route du Chupet. En cours d'instruction.

- PA 19 00001 : CM-CIC Aménagement foncier : réalisation d'un lotissement 22 lots. Route du Crêt Manu. En cours d'instruction.

Le plan de composition est présenté avec le schéma d'implantation représentant les règles d'implantation des maisons dans un périmètre défini ainsi que le sens du faitage et les couleurs des façades. Les lots oscillent entre 360 et 580 m². Hormis les 7 maisons le long de la rue, dont 4 en primo accession, pour des raisons d'harmonie, le choix du constructeur n'est pas imposé. Des places visiteurs et tous publics seront aménagées le long de la route du Crêt Manu. Toutes les maisons auront obligatoirement 1 garage et 2 places de stationnement. 2 bassins de rétention seront aménagés pour canaliser les eaux pluviales, dans la limite d'un orage normal.

* Modification simplifiée du PLU :

Elle porte sur la suppression des 2 emplacements réservés concernés par l'opération d'aménagement CM-CIC ainsi que la correction d'identification (erreur matérielle) du bâtiment pouvant changer de destination, identifié au n°11 du règlement. Le dossier est à la disposition du public pour consultation jusqu'au 3/09.

Une demande a été faite au Conseil de repérer un bâtiment comme pouvant changer de destination. Or, cela n'est pas possible dans le cadre d'une modification simplifiée, cela nécessitera une modification plus complète du PLU avec une enquête publique.

A savoir : le PLU autorise le changement de destination, lorsque le bâtiment est repéré, dans la limite de 200 m², conformément à la réglementation en vigueur.

Il est prochainement prévu le déclassement de la voirie concernée par l'aménagement CM-CIC. Une enquête publique de 15 jours est prévue dans ce cadre.

2) TRAVAUX

* Sous-sol de la salle des fêtes :

Le sol en lino va entièrement être reposé une 3ème fois suite à des malfaçons. Cette fois-ci, le réagréage va également être repris. L'entreprise concernée s'est engagée à remettre en état les pièces notamment les peintures et les plinthes. De plus, elle admet qu'il y a eu malfaçon, elle prend à sa charge ces travaux. La remise en état a engendré des dépôts importants de poussière, le nettoyage du tissu acoustique sera délicat.

* Extension de la salle des fêtes :

Le chantier a pris du retard pour plusieurs raisons. Aussi, afin de permettre au plaquiste d'avancer en attendant la réalisation de la couverture, une bâche étanche devrait être posée. Cela permettra également de protéger le chantier des intempéries.

Il est à noter que le maçon a enlevé une bande de cuivre pour couler le béton dans les murs préfabriqués mais sans en avertir le couvreur.

* Église

Ce patrimoine et tout au moins la zinguerie appartenant à la commune nécessite des réparations importantes. Une entreprise a été contactée précédemment et a établi un devis mais celui-ci n'est pas satisfaisant car imprécis. Après une rencontre avec des représentants de la Fondation du Patrimoine, un nouveau maître d'œuvre a été sollicité pour apporter un appui technique. Son offre est d'environ 6500 € pour réaliser le diagnostic des travaux à réaliser et la maîtrise d'œuvre du chantier. Les travaux nécessaires sont :

- la zinguerie à reprendre entièrement. Plusieurs réparations par Les Métiers du Bois et Acrobart ont été faites au fil des années, mais elles n'étaient pas destinées à durer dans le temps.
- la statue du portail est entièrement fissurée
- la façade nord est à nettoyer afin d'enlever les mousses qui génèrent des dégâts sur la pierre dorée, et la fragilise.
- des désordres ont été constatés sur les voûtes notamment les enduits qui s'effritent
- une fissure de plusieurs mètres, côté ouest, a été constatée. Elle peut être le symptôme d'un mouvement de terrain.
- le plancher du clocher et l'échelle sont à remplacer au vu de leur vétusté.

Malgré ces travaux à faire, le bâti reste dans un état sain. Le Département et la Région seront sollicités pour une demande de subvention. La Fondation du Patrimoine également pourrait nous aider, notamment en lançant une souscription et en faisant appel au mécénat.

A l'issue de cet exposé, il est proposé de lancer une étude plus approfondie avec le maître d'œuvre

* Toiture du St Vincent

Elle est à refaire. L'entreprise SCCR ayant été très sollicitée suite aux orages, elle sera recontactée pour planifier les travaux.

Une fuite a été signalée sur la toiture de la boulangerie.

* Logements :

Un logement T3 entièrement rénové est vacant à La Poste et d'ici 3 mois un autre se libérera également.

3) DÉLIBÉRATIONS

N° 19-07-01 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE APEL

Gérard Chardon expose aux membres du Conseil la demande de subvention exceptionnelle formulée par l'APEL pour organiser son spectacle de fin d'année. En effet, cette année, en raison du chantier de la salle des fêtes, l'APEL a été obligée de louer la salle de la commune de Ternand. La Commune avait passé une convention avec la commune de Ternand permettant exceptionnellement aux associations de Saint Vérand de louer la salle de Ternand au tarif résident pendant la durée des travaux de la salle des fêtes.

Considérant la demande de l'APEL et considérant que les activités conduites par les associations sont d'intérêt local, il est proposé d'attribuer et de verser une subvention exceptionnelle correspondant au tarif de location de la salle d'animation de Ternand au tarif résident, soit 350 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** la subvention exceptionnelle de 350 € pour l'APEL
- **DONNE** son accord pour le versement de la subvention, sous condition de la présentation des pièces justificatives
- **DIT** que la dépense sera inscrite au Budget 2019
- **AUTORISE** Mr le Maire à signer tout document relatif à cette décision.

4) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

* Fibre optique et 4G

Une réunion a été organisée à Montrottier par l'AMRF pour échanger avec Orange sur leurs activités : réseau fibré, 4G...

Concernant Saint Vérand, l'emplacement des 2 armoires a été défini et ces dernières sont commandées dans une même couleur. Elles devraient être posées fin août – début septembre. Parallèlement les études devraient avancer. Orange prévoit une trancheuse pour réaliser les infrastructures nécessaires.

Il est à noter que notre contact chez Orange reste difficilement joignable mais les responsables d'Orange sont bien conscients de nos attentes.

L'échéance d'accès au réseau fibré est a priori de 6 et 12 mois. Actuellement, à Saint Vérand, seulement 7 % des abonnés ont accès à un réseau ADSL de 4 megabits. Des solutions provisoires avec la box 4G peuvent être envisagées mais le débit sur le réseau 4G peut être limité en heures de pointe ou lors d'intempéries.

Orange a un projet d'implantation d'une antenne 4G dans le secteur afin de desservir Saint Vérand, ce projet est à l'étude mais ces dernières ne sont pas encore bien avancées.

* Personnel

- ATSEM : afin d'améliorer le service à la cantine scolaire, il a été décidé, après un test de quelques semaines, de décaler les heures de repas des enfants en fonction de leur âge. Cela nécessite la présence d'une personne en plus pendant les heures de repas. En conséquence, il a été décidé de réorganiser les horaires des ATSEM pour qu'elles soient présentes tous les jours à la cantine et d'augmenter les heures de travail de Cécile Gouttenoire

- Après 5 ans de service à Saint Vérand, Jean-Luc BELLET prend sa retraite au 31/07.

* Ambroisie :

La plante a été repérée près du tennis, route du Crêt Manu, à l'ancienne décharge et dans certains champs.

* Conseil d'école 25/06

- Un exercice de sécurité a été effectué à l'école dans de bonnes conditions. Il a permis de détecter un souci au niveau de la clé de l'alarme.

- Un tableau doit être installé sur la cour.

- Le tableau numérique, sous garantie, sera remplacé par le fournisseur

- Les bandes de signalisation de la cour seront repeintes pendant l'été.

- Effectifs prévisionnels à la rentrée (en comptant juste les enfants de + de 3 ans) : 24 élèves en petite et moyenne section de maternelle, 22 en grande section et CP, 20 en CE1/CE2 et 22 en CM1/CM2.

- La journée de décharge de la directrice sera désormais le lundi.

- L'expérimentation de réorganisation du temps de cantine scolaire a reçu un retour très positif de la part des enfants et des parents.

- La rentrée scolaire est fixée au 2/09.

* Fleurissement :

Le jury de la Communauté de communes est passé jeudi 25/07. Le jury a noté que la place devrait être plus fleurie et plus colorée. La remise des prix aura lieu au mois d'octobre.

* Centre de loisirs :

Suite à quelques soucis de logistique, la commune souhaite revoir et améliorer le fonctionnement du centre de loisirs. Une réunion est prévue avec la responsable de la Communauté de communes.

* Forum des associations

La réunion de préparation du forum et d'inscription des associations au planning des salles aura lieu le vendredi 6/09 à 19h.

* Signalétique

Un totem de signalétique sera installé en bas de la route des courses (RD313), de manière à être visible depuis la route départementale. Le Département a été sollicité pour donner son accord.

* Fête du 15 Août

Le vin d'honneur de la Mairie aura lieu le 15 août à 11h.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 22 h 00.

La date de la prochaine séance est fixée le lundi 09 septembre 2019.



